



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0421**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Michèle Vullien pour une mission à Hô Chi Minh Ville (Vietnam)

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0421**

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Michèle Vullien pour une mission à Hô Chi Minh Ville (Vietnam)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Madame la vice-présidente Michèle Vullien a été invitée à participer au 13^e congrès de Codatu qui se tiendra à Hô Chi Minh Ville (Vietnam) du 10 au 15 novembre 2008.

L'association Codatu a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences entre tous les pays et d'aider à la création de réseaux locaux de compétence en matière de transport. La tenue de la 13^e conférence à Hô Chi Minh Ville devrait permettre de dégager, à partir d'expériences internationales, les bonnes solutions à mettre en œuvre pour faire face au défi du développement durable en matière de transport.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2008-0009 en date du 25 avril 2008, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Michèle Vullien pour une mission à Hô Chi Minh Ville (Vietnam) du 10 au 15 novembre 2008.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.